

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

OFFICE DE PROTECTION
DES VEGETAUX



OFFICE DE PROTECTION DES VEGETAUX

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

DECISION N°0001/MA-OPV

Portant création du Comité de Gestion de l'Office de Protection des Végétaux

Article 1^{er} : Conformément aux dispositions du Décret N°05-106/P-RM relatif à l'organisation et aux modalités de fonctionnement de l'Office de Protection des Végétaux, il est créé un Comité de gestion.

Article 2 : Le Comité de gestion est composé de :

- Directeur Général ;
- Directeur Général Adjoint ;
- Chef de l'Agence Comptable ;
- Chefs de Divisions ;
- Chefs de Bureaux ;
- Chefs de Cellules ;
- Chefs de Services Régionaux (SRPV) ;
- Représentant du Personnel.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Bamako, le 02 JAN 2007

LE DIRECTEUR GENERAL

AMPLIATIONS

- Cabinet MA..... 1 p/c.r.
- Original..... 1
- Agent comptable..... 1
- Chefs..... 8
- Tous Divisions/Bureaux et Cellules... 8
- Direction..... 1
- Chrono..... 1/21

Oumar Békaye DEMBÉLÉ

